

Demande de Contrôle de Conception et Implantation 20<< 200 EH

▼ 1. Caractéristiques de la parcelle

Adresse

CP

Commune

Références cadastrales

▼ 2. Propriétaire/ Pétitionnaire/ Demandeur

Propriétaire Nom

Prénom

Adresse (si différente)

CP

Commune

Téléphone, mail :

Demandeur (si différent du propriétaire)

Adresse

CP

Commune

Téléphone, mail :

Commentaires:

✓3. Caractéristiques du terrain et de son environnement

Nature du projet

Construction neuve

Réhabilitation

Demande de PC

Surface totale des parcelles (m2)

Surface disponible ANC (m2)

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

OUI

NON

Pente du terrain recouvrant le traitement :

Faible

Moyenne

Forte

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?

OUI

NON

?

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI

NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement

> 35 m

< 35 m

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur un terrain mitoyen ?

OUI

NON

?

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI

NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement

> 35 m

< 35 m

Commentaires:

✓4. Etudes et Documents

Etude de définition de la filière ANC réalisée ?

OUI

NON

Etude de sol réalisée ?

OUI

NON

Plan de masse au 1/200 ou 1/500 ?

OUI

NON

Plan en coupe au 1/200 ou 1/500 ?

OUI

NON

Commentaires:

▼5. Pédologie

Coefficient de perméabilité K (mm/h)

Perméabilité 1

Perméabilité 2

Perméabilité 3

Commentaires:

▼6. Caractéristiques de l'installation

Origine des effluents

Toutes eaux

Eaux de cuisine

Eaux ménagères

Eaux vannes

Autre

Destination des eaux pluviales

Réseau de surface

Récupération

infiltration sur la parcelle

Fossé

Puit

Autre

Nombre équivalent habitant :

Détail du calcul :

Détail du calcul :

Détail du calcul :

Commentaires:

▼7. Bureau d'étude

Etude de définition de la filière ANC réalisée ?

OUI

NON

Nom bureau d'étude

Adresse

CP

Commune

Téléphone, mail :

Commentaires:

✓ 8. Positionnement de la filière d'assainissement

Les stations de traitement des eaux usées sont conçues et implantées de manière à préserver les riverains des nuisances de voisinage et des risques sanitaires.

Ouvrages implantés à une distance minimale de 3 m des limites séparatives

OUI

NON

Ouvrages implantés à une distance minimale de 3 m des végétaux à fort système racinaire

OUI

NON

Ouvrages implantés à une distance minimale de 5 m de bâtiments avec fondations

OUI

NON

✓ 9. Filière traditionnelle : Prétraitement

Le prétraitement

Fosse septique

Fosse toutes eaux

Fosse d'accumulation

Fosse chimique

Autre

Absence

Matériaux

Volume (m3):

Type d'eaux usées collectées

Toutes eaux

Eaux ménagères

Eaux de cuisine

Eaux vannes

Autres

Eaux vannes et eaux ménagères prétraitées séparément ?

OUI NON ?

Ventilation prévue ?

Oui Non

Ventilation primaire

OUI NON

Diamètre de la canalisation \geq 100mm

OUI NON

Remontée à plus de 40 cm du faitage ?

OUI NON

Chapeau de ventilation prévu ?

OUI NON

Ventilation secondaire

Oui Non

Diamètre de la canalisation \geq 100mm

OUI NON ?

Remontée à plus de 40 cm du faitage ?

OUI NON

Extracteur prévu ?

OUI NON

Fosse toutes eaux à plus de 10m de l'habitation ?

OUI NON

Bac à graisse prévu ?

OUI NON

- Volume (L)

- Type d'eaux usées collectées

Eaux ménagères Eaux de cuisine Autres

Préfiltre prévu ?

OUI NON

Préfiltre intégré à la fosse ?

OUI NON

Volume :

Immobilisation de la fosse par une dalle d'amarrage ?

OUI NON

Protection de la fosse par une dalle de répartition prévue ?

OUI NON

Commentaires:

▼ 10. Filière traditionnelle : Traitement

Traitement

Tranchée d'épandage Lit d'épandage Filtre à sable vertical non drainé
 Filtre à sable vertical drainé Filtre à sable horizontal drainé
 Tertre d'infiltration drainé Autre Absent

Longueur (m):

Largeur (m):

Profondeur (m):

Nombre

Longueur totale (m)

Surface (m2) :

Présence d'une chasse à auget

OUI NON

- Volume (L)

Commentaires:

▼ 11. Filière de type Microstation

Fabricant de la filière

Nom de la filière

Référence de la filière

Nombre d'EH

Fonctionnement possible par intermittence ?

OUI NON

Si non, l'installation concerne-t-elle bien une résidence à occupation permanente ?

OUI NON

Ventilation de l'ouvrage

OUI

NON

La ventilation sera conforme aux préconisations du fabricant.

Commentaires:

✓ 12. Filière de type Filtre compact

Fabricant de la filière

Nom de la filière

Référence de la filière

Nombre d'EH

Fonctionnement possible par intermittence ?

OUI

NON

Si non, l'installation concerne-t-elle bien une résidence à occupation permanente ?

OUI

NON

Ventilation de l'ouvrage

OUI

NON

La ventilation sera conforme aux préconisations du fabricant.

Commentaires:

✓ 13. Filière de type Filtre planté

Fabricant de la filière

Nom de la filière

Référence de la filière

Nombre d'EH

Fonctionnement possible par intermittence ?

OUI

NON

Si non, l'installation concerne-t-elle bien une résidence à occupation permanente ?

OUI

NON

Présence d'une nappe phréatique ?

OUI

NON

Commentaires:

Nombre de bassins

Longueur (m):

Largeur (m):

Profondeur (m):

Surface (m2) :

Ventilation de l'ouvrage

OUI

NON

La ventilation sera conforme aux préconisations du fabricant.

Commentaires:

✓ 14. Poste de relevage

Présence d'un poste de relevage

OUI

NON

Positionnement

En amont du traitement

Entre le prétraitement et le traitement

Après le traitement

Intégré à la filière

Autre

Intégré à la filière ?

OUI

NON

Commentaires:

Est-il ventilé ?

Oui

Non

Commentaires:

Présence d'une chasse à auget

OUI

NON

Située

Avant prétraitement

Avant traitement

Après traitement

Volume (m3):

Commentaires:

Présence d'un dégrilleur

OUI

NON

Caractéristiques

Commentaires:

✓ 15. Obligations performance épuratoire, pH et température

Conformément aux articles 3 et 14 de l'arrêté du 21 juillet 2015, les installations d'ANC sont implantées, conçues, dimensionnées et exploitées de manière à atteindre les performances ci-dessous (en concentration maximale ou en rendement minimum) :

DBO5: Concentration max: 35mg(O2)/l

OUI NON

DBO5: rendement mini 60%

OUI NON

DBO5: Concentration rédhibitoire: 70 mg(O2)/l

OUI NON

DCO: Concentration max: 200mg(O2)/l

OUI NON

DCO: Rendement mini 60%

OUI NON

DCO: Concentration rédhibitoire: 400 mg(O2)/l

OUI NON

MES: Rendement mini 50%

OUI NON

MES: Concentration rédhibitoire: 85 mg/l

OUI NON

pH et température : Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 :

6 < pH des eaux usées traitées rejetées < 8.5

OUI NON

Température des eaux traitées < 25 °C

OUI NON

(sauf dans les départements d'outre-mer ou en cas de conditions climatiques exceptionnelles.)

✓ 16. Rejet des effluents

Garantie minimale de rejet conforme à l'annexe 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015 ?

OUI NON

Rejet en milieu superficiel cours d'eau à écoulement pérenne

OUI NON

Cours d'eau à écoulement pérenne

Privé Communal Départemental Autre

Si rejet en milieu superficiel et non propriétaire du lieu de rejet, autorisation de déversement écrite du propriétaire ?

OUI NON

Rejet d'effluents vers le milieu superficiel (autre cours d'eau pérenne)

OUI NON Milieu superficiel et dans le sous-sol

Exutoire :

Fossé Cours d'eau non pérenne Réseau pluvial Mare Talus
 Fossé busé RP busé Ruisseau Autre

Si rejet en milieu superficiel et non propriétaire du lieu de rejet, autorisation de déversement écrite du propriétaire ?

OUI NON

Rejet d'effluents dans le sous-sol

OUI NON

Tranchées infiltration

OUI NON

- Largeur (m)

- Nombre

- Longueur (m)

- Longueur totale (m)

Lit d'infiltration

OUI NON

Largeur (m):

- Longueur (m)

- Surface (m2)

Commentaires:

Présence d'un regard de répartition

Oui Non

Présence d'un regard de bouclage

OUI NON

Commentaires:

▼ 17. Prescriptions générales

Station clôturée (hauteur de clôture minimale 2 m):

OUI NON

Ouvrage permettant la surveillance du fonctionnement et des rejets de la station ?

OUI NON

Regard de contrôle en entrée

OUI NON

Regard de contrôle en sortie

OUI NON

Canal de comptage des débits en entrée

OUI NON

Canal de comptage des débits en sortie

OUI NON

Ouvrages implantés hors zones à usages sensibles:

OUI NON

(si non, démontrer l'absence d'incidence et obtenir une dérogation par décision préfectorale)

Panneau d'information sur le terrain d'implantation du projet mis en place:

OUI NON

Le panneau d'information doit comporter à minima le nom du maître d'ouvrage, la nature du projet, le lieu où le dossier réglementaire ou de conception est consultable

Procès verbal de réception des travaux prévu (suite aux essais de réception obligatoires convenus entre l'entreprise et le maître d'ouvrage).

OUI NON

Le SPANC demandera au maître d'ouvrage le procès verbal de réception avant de remettre son rapport de vérification des travaux.

✓ 18. Pièces à fournir impérativement :

Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de la filière d'assainissement non collectif (étude de sol réalisée par le bureau d'étude).

OUI NON

Document Demande de Contrôle de Conception et d'Implantation 20 << 200 EH signé

OUI NON

Attestation sur l'honneur du constructeur qui s'engage sur le respect des performances épuratoires en tenant compte des variations saisonnières, y compris pH et température

OUI NON

Le modèle de cahier de vie qui décrit le programme d'exploitation sur 10 ans (art.17 arrêté du 21.07.2015)

OUI NON

Le cas échéant, une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé

OUI NON

Le cas échéant, une attestation sur l'honneur si existence d'un puits à moins de 35 m du dispositif

OUI NON

Le cas échéant, avis d'un hydrogéologue agréé dès lors que la nappe d'eau souterraine réceptrice des eaux usées traitées infiltrées constitue une zone à usages sensibles, à l'aval hydraulique du point d'infiltration

OUI NON

Le cas échéant, décision préfectorale (zones à usages sensibles)

OUI NON

Plan de construction

OUI NON

Plan de masse au 1/500ème :

OUI NON

Plan de situation au 1/25000ème sur lequel sera entouré la zone d'étude

OUI NON

✓ 19. Engagement du pétitionnaire

Le propriétaire certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus

OUI

NON

Le pétitionnaire s'engage à réaliser l'installation en totalité conformément au projet décrit dans ce document.

OUI

NON

Le pétitionnaire s'engage à s'inscrire sur le registre des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une CBPO inférieure ou égale à 12 kg par jour et supérieure à 1,2 kg par jour

OUI

NON

La procédure d'inscription à ce registre, les modalités de transmission et la nature des informations sont précisées à l'article 9 de l'arrêté du 21/07/15 modifié et à son annexe IV.

Nom, prénom :

Date :

Signature :
